

Etablissement
Public TerritorialSéance ordinaire du conseil territorial du 15 octobre 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2024-10-15_3740Juvisy-sur-Orge – Bilan de la concertation sur la
modification n°2 du plan local d'urbanisme et
avis de l'Autorité environnementale sur le projet
et arrêt du projet pour mise en enquête publique

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 09 octobre 2024. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

| Ville | Nom | Présent | A donné pouvoir à | Votes |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|-------|
| Villejuif | Mme ABDOURAHAMANE Rakia | Présente | | P |
| Vitry-sur-Seine | M. AFFLATET Alain | Présent | | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme AMKIMEL Saloua | Représentée | M. GAUDIN | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | Mme AZZOUG Anissa | Absente | | - |
| Orly | M. BAGÉ Jinny | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BELL-LLOCH Pierre | Représenté | M. LADIRE | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BENBETKA Abdallah | Présent | | P |
| Juvisy-sur-Orge | M. BENETEAU Sébastien | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BEN-MOHAMED Khaled | Présent | | P |
| Juvisy-sur-Orge | Mme BENSARSA REDA Lamia | Présente | | P |
| Viry Châtillon | M. BERENGER Jérôme | Présent | | P |
| Thiais | M. BEUCHER Daniel | Présent | | P |
| Chevilly-Larue | Mme BOVIN Régine | Présente | | P |
| Villejuif | M. BOUNEGTA Mahrouf | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BOURDON Frédéric | Absent | M. TAUPIN | - |
| Ivry-sur-Seine | M. BOUYSSOU Philippe | Représenté | M. MARCHAND | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme CABILLIC Kati | Absente | | - |
| Viry-Châtillon | Mme CAPELO Vanessa | Représentée | M. BERENGER | P |
| Fresnes | Mme CHAVANON Marie | Représentée | Mme VALA | P |
| Choisy-le-Roi | M. CHASSAY Laurent | Présent | | P |
| Savigny-sur-Orge | Mme CHEVALIER Catherine | Présente | | P |
| Athis-Mons | M. CONAN Gautier | Représenté | Mme SOW | P |
| Savigny-sur-Orge | M. DARMON Charles | Représenté | M. TEILLET | P |
| Chevilly-Larue | Mme DAUMIN Stéphanie | Présente | | P |
| Cachan | Mme DE COMARMOND Hélène | Présente | | P |
| L'Hay-les-Roses | M. DECROUY Clément | Représenté | M. LESSELINGUE | P |
| Savigny-sur-Orge | M. DEFREMONT Jean-Marc | Présent | | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | M. DELAGE Jean-François | Présent | | P |
| Arcueil | Mme DELAHAIE Carine | Représentée | Mme DAUMIN | P |
| Thiais | M. DELL'AGNOLA Richard | Présent | | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. DELORT Daniel | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme DEXAVARY Laurence | Représentée | M. DEFREMONT | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme DORRA Maryse | Présente | | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme EBODE ONDOBO Bernadette | Présente | | P |
| Savigny-sur-Orge | Mme EUGENE Joëlle | Présente | | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme FREIH-BENGABOU Kheira | Présente | | P |
| Villejuif | M. GARZON Pierre | Représenté | Mme LEYDIER | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. GAUDIN Philippe | Présent | | P |
| Choisy-le-Roi | Mme GAULIER Danièle | Représentée | Mme OSTERMEYER | P |
| Villeneuve-le-Roi | M. GONZALES Didier | Représenté | M. MARCILLAUD | P |
| Villeneuve-le-Roi | Mme GONZALES Elise | Représentée | M. BENETEAU | P |
| Ablon-sur-Seine | M. GRILLON Éric | Présent | | P |
| Athis-Mons | M. GROUSSEAU Jean-Jacques | Présent ⁽²⁾ | M. SAC ⁽¹⁾ | P |
| Choisy-le-Roi | M. HUTIN Sébastien | Présent | | P |
| Choisy-le-Roi | M. ID ELOUALI Ali | Représenté | M. LIPIETZ | P |
| Gentilly | Mme JAY Marie | Présente | | P |

3740

1/5

| Ville | Nom | Présent | A donné pouvoir à | Votes |
|--------------------------|------------------------------|----------------|---------------------|-------|
| Vitry-sur-Seine | Mme KABBOURI Rachida | Représentée | M. BEN-MOHAMED | P |
| Villejuif | Mme KACIMI Malika | Absente | | - |
| Vitry-sur-Seine | M. KENNEDY Jean-Claude | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme KIROUANE Ouarda | Présente | | P |
| Arcueil | Mme LABROUSSE Sophie | Représentée | M. VIELHESCAZE | P |
| Vitry-sur-Seine | M. LADIRE Luc | Présent | | P |
| Villejuif | M. LAFON Gilles | Représenté | M. TRAORE | P |
| Paray-Vieille-Poste | Mme LALLIER Nathalie | Représentée | Mme VERMILLET | P |
| Fresnes | Mme LEFEBVRE Claire | Représentée | M. HUTIN | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme LEFEBVRE Fabienne | Présente | | P |
| Morangis | M. LEGRAND Jean-Jacques | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | M. LEPRETRE Michel | Présent | | P |
| Orly | M. LERUDE Renaud | Présent | | P |
| L'Haÿ-les-Roses | M. LESSELINGUE Pascal | Présent | | P |
| Thiais | Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie | Présente | | P |
| Villejuif | Mme LEYDIER Anne-Gaëlle | Présente | | P |
| Athis-Mons | Mme LINEK Odile | Représentée | Mme BOIVIN | P |
| Villejuif | M. LIPIETZ Alain | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme LORAND Isabelle | Présente | | P |
| Villeneuve-le-Roi | M. MAITRE Jean-Louis | Représenté | Mme EUGENE | P |
| Ivry-sur-Seine | M. MARCHAND Romain | Présent | | P |
| Rungis | M. MARCILLAUD Bruno | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | M. MOKRANI Mehdi | Représenté | Mme DORRA | P |
| Villejuif | Mme MORIN Valérie | Représentée | M. BAGÉ | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme MORONVALLE Margot | Représentée | Mme EBODE ONDOBO | P |
| L'Haÿ-les-Roses | M. MOUALHI Sophian | Présent (3) | | - |
| Ivry-sur-Seine | M. MRAIDI Mehrez | Présent | | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | Mme MUSEUX Christine | Présente | | P |
| L'Haÿ-les-Roses | Mme NOWAK Mélanie | Représentée | Mme BENSARSA REDA | P |
| Choisy-le-Roi | Mme OSTERMEYER Sushma | Présente | | P |
| Choisy-le-Roi | M. PANETTA Tonino | Représenté | M. GRILLON | P |
| Arcueil | Mme PECCOLO Hélène | Représentée | Mme FREIH-BENGABOU | P |
| Ivry-sur-Seine | M. PECQUEUX Clément | Présent | | P |
| Cachan | M. PETIOT David | Représenté (3) | M. MOUALHI | - |
| Ivry-sur-Seine | Mme PIERON Marie | Absente | | - |
| Fresnes | M. PIROLLI Yann | Représenté | Mme LORAND | P |
| Cachan | M. RABUEL Stéphane | Présent | | P |
| Athis-Mons | M. SAC Patrice | Présent | | P |
| Viry Chatillon | M. SAUERBACH Laurent | Représenté | M. VILAIN | P |
| Thiais | M. SEGURA Pierre | Représenté | Mme LEURIN-MARCHEIX | P |
| Orly | Mme SOUID Imène | Présente | | P |
| L'Haÿ-les-Roses | Mme SOURD Françoise | Représentée | Mme CHEVALIER | P |
| Athis-Mons | Mme SOW Fatoumata | Présente | | P |
| Valenton | Mme SPANO Cécile | Représentée | M. YAVUZ | P |
| Chevilly-Larue | M. TAUPIN Laurent | Absent | | - |
| Savigny-sur-Orge | M. TEILLET Alexis | Présent | | P |
| Choisy-le-Roi | M. THIAM Moustapha | Présent | | P |
| Gentilly | Mme TORDJMAN Patricia | Représentée | Mme JAY | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | M. TRAORE Ibrahima | Présent | | P |
| Fresnes | Mme VALA Cécilia | Présente | | P |
| Morangis | Mme VERMILLET Brigitte | Présente | | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile | Représentée | M. KENNEDY | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. VIC Jean-Pierre | Présent | | P |
| Cachan | M. VIELHESCAZE Camille | Présent | | P |
| Viry Chatillon | M. VILAIN Jean-Marie | Présent | | P |
| Valenton | M. YAVUZ Métin | Présent | | P |

(1) Jusqu'à la délibération 3697 et à partir de la 3748 (2) A partir de la délibération 3698 et jusqu'à la 3747 (3) Jusqu'à la délibération 3717

Secrétaire de Séance : Madame JAY Marie

| Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire | | | 102 |
|--|----------|-------------|---------|
| N° de délibérations | Présents | Représentés | Votants |
| 3693 à 3697 | 59 | 37 | 96 |
| 3698 à 3717 | 60 | 36 | 96 |
| 3718 à 3747 | 59 | 35 | 94 |
| 3748 | 58 | 36 | 94 |

3740

2/5

Exposé des motifs

Par arrêté n°A2021_589 en date du 25 mai 2021, le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a prescrit la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Juvisy-sur-Orge et a fixé les modalités de la concertation associées, à savoir :

- une réunion publique,
- un relais d'information sur les supports de communication municipaux.

La réunion publique s'est déroulée le 7 décembre 2021. Une captation vidéo de cette réunion a été mise en ligne sur le site de la commune de Juvisy-sur-Orge. Le document présentant les principales modifications a été mis en ligne sur le site internet de la commune de Juvisy-sur-Orge, ainsi que les moyens permettant de communiquer des observations (adresses courriel et postale). Une publication dans le journal municipal de la commune a fait le relais de la réunion publique. Environ 140 participants étaient présents lors de la réunion publique du 7 décembre 2021.

En introduction, la Maire de Juvisy-sur-Orge a précisé le cadre de la modification et la nature planificatrice du PLU et rappelé ses objectifs, à savoir :

- renforcer la place du végétal dans la ville et conforter la trame verte pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie,
- améliorer et faciliter les déplacements piétons et vélos dans la ville,
- faciliter l'évolution de certains secteurs urbains situés à proximité immédiate du pôle gare
- pérenniser davantage le tissu pavillonnaire existant,
- souligner l'ensemble des obligations réglementaires des documents de portée supérieure à prendre en compte.

Les principales modifications ont été présentées par le bureau d'études Espace Ville autour de 7 thématiques à l'appui d'un document projeté pour la salle (ce document ainsi que la vidéo de cette réunion ont été mis en ligne sur le site internet de la commune)

Un temps d'échange avec les participants a permis de conforter le projet présenté. Outre quelques points techniques nécessitant des compléments d'informations et/ou des précisions, le projet a été globalement apprécié.

Il a été également précisé que l'enquête publique permettra de recueillir toutes remarques et observations.

Le projet de modification a été réalisé et transmis pour examen au cas par cas à l'autorité environnementale au titre de l'article R 104-33 du code de l'urbanisme qui a rendu son avis en date du 23/02/2023 concluant à la nécessité de soumettre la modification à évaluation environnementale.

Le Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly seine Bièvre a, d'une part, décidé de prescrire la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Juvisy-sur-Orge et, d'autre part, précisé les modalités de sa mise à disposition du public.

L'évaluation environnementale, jointe au projet de modification n°2 du PLU, a été notifiée à l'autorité environnementale et mise en ligne sur le site internet de la commune de Juvisy-sur-Orge et ce, pendant toute la durée de consultation de l'autorité environnementale. Aucune observation n'a été reçue.

Parallèlement, le dossier du PLU et l'évaluation environnementale ont été notifiés aux personnes publiques consultées, avec l'échéance de fin août 2024 pour remettre leurs avis.

L'avis de l'autorité environnementale a été rendu en date du 21 août 2024. Bien que non contraignant, un mémoire en réponse aux recommandations sera réalisé et joint au dossier d'enquête publique qui comprendra le dossier de la modification du PLU, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et les avis reçus des personnes publiques consultées.

La concertation préalable, conforme aux modalités requises, et le dossier de projet de modification étant finalisés, il convient à présent de prendre acte du bilan de la concertation.

Conformément au principe de coopérative des villes qui régit l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, le conseil municipal de Juvisy-sur-Orge a en date du 26 septembre 2024 sollicité l'EPT pour qu'il prenne acte du bilan de la concertation sur la modification n°2 du PLU de la commune de Juvisy-sur-Orge.

Sont joints à la délibération :

- le bilan de la concertation de la modification n°2 du PLU,
- l'avis de l'Autorité Environnementale,
- le dossier de modification n°2.

Il est proposé, dès lors, au Conseil territorial de prendre acte du bilan de la concertation de la modification n°2 du PLU de la commune de Juvisy-sur-Orge avant l'arrêt pour mise en enquête publique.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-45 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2021-01-26_2217 du conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du 26 janvier 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu l'arrêté du Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre n°A2021_589 en date du 25 mai 2021 prescrivant la procédure de modification du Plan local d'Urbanisme de Juvisy-sur-Orge ;

Vu le plan local d'urbanisme de Juvisy-sur-Orge, modifié ;

Vu la saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile de France pour avis conforme au titre de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme sur l'obligation ou non d'une évaluation environnementale pour la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Juvisy-sur-Orge ;

Vu l'avis conforme N° MRAe AKIF-2023-019 du 23 février 2023 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France établissant que la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Juvisy-sur-Orge doit être soumise à évaluation environnementale par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération n° 2023-05-23_3161 du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 23 mai 2023 décidant de procéder à l'évaluation environnementale de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Juvisy-sur-Orge ;

Vu la délibération n°2023-10-10_3332 du conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 10 octobre 2023 fixant les modalités de concertation dans le cadre de l'évaluation environnementale ;

Considérant l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 21 août 2024 ;

Considérant les observations écrites formulées sur le registre de concertation du public ;

Considérant le bilan, ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze ;

Sur proposition de Monsieur Le Président ;

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Prend acte du bilan de la concertation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Juvisy-sur-Orge
2. Arrête le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour mise en enquête publique.
3. Précise que la présente délibération et le bilan de la concertation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Juvisy-sur-Orge annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
4. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
 - Publication sur le site de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
 - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Juvisy pour une durée d'un mois.
5. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne, à Madame la Préfète de l'Essonne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
6. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
7. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 94

A Vitry-sur-Seine, le 18 octobre 2024
Le Président

Michel LEPRETRE



Modification n° 2 du PLU - bilan de la concertation préalable

Par arrêté n°A2021-589 en date du 25 mai 2021 le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a prescrit la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Juvisy-sur-Orge et fixé les modalités de la concertation.

Les modalités de concertation prévues ont été les suivantes :

- une réunion publique
- un relais d'information sur les supports de communication municipaux

La concertation préalable s'est déroulée de la façon suivante :

- une réunion publique le 7 décembre 2021,
 - ➔ la vidéo de cette réunion a été mise en ligne sur le site de la commune de Juvisy-sur-Orge : https://www.youtube.com/watch?v=V_eQn7FjRk4
- un document présentant les principales modifications a été mis en ligne sur le site internet de la commune de Juvisy-sur-Orge,
- des adresses courriel et postale ont été indiquées sur le site de la commune de Juvisy-sur-Orge pour transmettre des observations,
- une publication dans le journal municipal « Ensemble » de janvier 2022 qui s'est fait le relais de la réunion publique,

Territoires

Réunion Urbanisme : Modifier le PLU, pour écrire ensemble l'avenir de Juvisy !

Mardi 7 décembre, les habitants étaient invités à participer à une réunion publique consacrée à l'urbanisme. À cette occasion Madame le Maire a présenté les grands axes de travail qui ont présidé à la modification du PLU de Juvisy, pour que la Ville reste maîtresse de son avenir urbain, démographique et social à un moment où l'État dépossède les communes de cet outil de planification au profit des intercommunalités.

Depuis son introduction en la plupart des communes reprises dans la loi, Madame le Maire a rappelé que « le plan local de l'urbanisme n'est pas une feuille de route de programmation de constructions cachées aux habitants ». Le PLU est un outil de planification très important pour une commune qui souhaite maîtriser son avenir et gérer les dépenses qui font son identité. Accompagné par les services municipaux et les représentants du cabinet Espace Ville qui ont travaillé sur les modifications du PLU réalisées par la municipalité, L'axe

Benjamin Pella a défini ainsi en résumé les axes de travail : « Depuis 20 ans, à moins que les gouvernements successifs n'ignorent la démolition urbaine pour réinventer totalement aux lieux existants, et éviter l'usage de la couleur de ville, ils n'ont eu de cesse de déposséder un peu plus les maires de la maîtrise de leur avenir urbain, démographique et sociologique. Consciemment à nos engagements pris devant les habitants de faire de Juvisy une ville qui respire et une ville qui respire, nous avons fait cette dernière tâche qui s'offre à nous pour proposer notre vision de développement urbain. Encore une fois, c'est un outil d'avenir, des transformations notamment dans des secteurs qui ont été laissés, sans effort pour l'avenir de Juvisy, comme le centre doit être un développement urbain massif que soutient l'Etat et l'intercommunalité. Modifier le PLU avec la mise en place du PLU, c'est prendre un parti pour aller vers une ville qui respire et une ville qui respire au compte l'actualité de la transition écologique ».

Les modifications du PLU de la municipalité s'articulent autour de 7 axes de travail :

- Renforcer la place du végétal dans la ville intercommunale des pays ;
- Conforter la trame verte (augmenter la base de plantation) ;
- Protéger les quartiers pavillonnaires ;
- Néer et apurer l'architecture intercommunale, sans grands emplacements ;
- Les axes de l'avenue de la Canal de France ;
- Améliorer les modes de déplacement (notamment les lignes douces) ;
- Faciliter l'évolution sur les secteurs sensibles de la zone d'habitat de l'Orge des pays ;

Prochaines étapes d'information auprès des habitants, cette réunion a été l'occasion de la concertation qui aura lieu en 2022, avant le vote définitif des modifications par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Dans les prochains semaines, L'axe Benjamin Pella adressera aux habitants une lettre du Maire spéciale urbanisme.

7 décembre

Approbation de l'urbanisme de modification de PLU

Approuvé par le conseil municipal de la ville, et en vertu de l'article 10 de la loi n° 2010-1256 du 22 octobre 2010.

Réunions publiques

Environ 140 participants ont participé à la réunion publique du 7 décembre 2021.

En introduction, Madame le Maire de Juvisy-sur-Orge a :

- précisé le cadre de la modification et la nature planificatrice du PLU
- rappelé les objectifs de cette modification :
 - renforcer la place du végétal dans la ville et conforter la trame verte pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie
 - améliorer et faciliter les déplacements piétons et vélos dans la ville
 - faciliter l'évolution de certains secteurs urbains situés à proximité immédiate du pôle gare
 - pérenniser davantage le tissu pavillonnaire existant
- souligné l'ensemble des obligations réglementaires qu'elles soient de portées nationales et/ou régionales à prendre en compte.

Les principales modifications ont été présentées par le bureau d'études Espace Ville autour de 7 thématiques à l'appui d'un document projeté pour la salle (ce document ainsi que la vidéo de cette réunion ont été mis en ligne sur le site internet de la Ville)

Un temps d'échange avec les participants a permis de conforter le projet présenté. Outre quelques points techniques nécessitant des compléments d'informations et/ou des précisions, le projet a été globalement apprécié.

Il a été également précisé, que l'enquête publique, quand elle sera organisée, sera une étape clef pour faire porter toutes remarques et observations.

En outre, dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal menée par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, une réunion publique s'est tenue le jeudi 16 mai 2024 pour présenter ses grandes orientations, leurs déclinaisons sur le territoire de Juvisy-sur-Orge et pour souligner la cohérence du projet de PLU avec les orientations du PLU communal, notamment le projet de modification dont les orientations ont été rappelées et présentées.

Observations : aucun courriel ou courrier n'ont été reçus

Evaluation environnementale :

Le projet de modification finalisé a été transmis pour examen au cas par cas à l'autorité environnementale au titre de l'article R 104-33 du code de l'urbanisme qui a rendu son avis en date du 23/02/2023 concluant à la nécessité de soumettre la modification à évaluation environnementale.

Le Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a, d'une part, décidé par délibération du 23/05/2023 de prescrire la réalisation d'une évaluation environnementale sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Juvisy-sur-Orge et d'autre part, par délibération du 10/10/2023, a précisé les modalités suivantes de sa mise à disposition publique :

- mise en ligne de l'évaluation environnementale
- toutes observations peuvent être transmises soit :
 - Par courriel à l'adresse suivante : jlegendre@mairie-juvisy.fr,
 - Par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – service urbanisme – 6 rue Piver 91260 Juvisy-sur-Orge avec la mention "modification du PLU"
 -

Le bureau d'études VERDI, suite à procédure de consultation, a été désigné pour réaliser l'évaluation environnementale. Cette étude, jointe au projet de PLU, a été notifiée à l'autorité environnementale le 21/05/2024 et aussitôt mise en ligne sur le site internet de la commune de Juvisy-sur-Orge et ce pendant toute

la durée de consultation de l'autorité environnementale.

Aucune observation n'a été reçue.

L'avis de l'autorité environnementale a été rendu en date du 21/08/2024. Bien que non contraignant, un mémoire en réponse aux recommandations sera réalisé et joint au dossier d'enquête publique qui comprendra le dossier de la modification du PLU, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis reçus des personnes publiques consultées.

Personnes publiques consultées :

Le dossier du projet de la modification n°2 du PLU de Juvisy-sur-Orge, complété de l'évaluation environnementale ont été notifiés le 27 mai 2024 aux personnes publiques consultées. Les avis reçus seront joints au dossier d'enquête publique.

La concertation préalable ayant été effectuée conformément aux modalités prévues, il convient à présent d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprendra :

- le projet de modification du PLU (pièces écrites et graphiques),
- l'évaluation environnementale,
- l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse,
- les avis des personnes publiques consultées.